



AVIS DU CESER SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 DE LA REGION

Rapporteur : Annie BERAIL

Adopté : 162 voix pour - 2 abstentions - 29 voix contre

Orientations budgétaires 2017 : le Cese appelle à une harmonisation et une lisibilité des politiques et soutient le recours à l'emprunt en faveur de l'investissement

Le Conseil Economique Social et Environnemental Régional Occitanie a adopté le 24 Novembre 2016 les orientations budgétaires 2017 de la Région Occitanie, qui interviennent dans un contexte régional caractérisé par de forts déséquilibres territoriaux en matière de développement, mais aussi par des atouts et des potentialités économiques favorables à la création d'entreprises, d'emplois et de richesses et dans un contexte national de renforcement des compétences des Régions issues de la loi NOTRe dont la mise en œuvre se poursuivra en 2017. Ainsi la Région est attendue sur un projet de développement et d'aménagement tout aussi ambitieux que soucieux d'équilibre territorial et de solidarité sociale, apte également à servir de levier à la relance de l'activité régionale et à préparer l'avenir.

Ainsi les membres du CESER Occitanie, au sein de ses différentes commissions de travail, ont émis en particulier des observations relatives à leur secteur de compétence et en général mettent l'accent sur :

- **L'affirmation des priorités politiques**

En affirmant ses priorités politiques - *Assurer l'égalité des chances et l'accès à l'emploi, promouvoir un développement économique partagé, garantir l'égalité des territoires et la préservation de notre environnement, renforcer le lien social et les solidarités* - la Région Occitanie affiche une volonté de prendre en compte tous les besoins territoriaux identifiés dans le cadre de ses domaines de compétences. Pour le CESER, ces quatre objectifs apportent une réponse aux besoins les plus urgents de la population et de l'économie régionale.

- **L'harmonisation des dispositifs d'intervention financière**

Le CESER souhaite qu'elle résulte d'une évaluation de chacun d'entre eux et qu'elle débouche soit sur leur généralisation à l'ensemble du territoire, soit sur leur abandon, soit sur leur remplacement par de nouveaux dispositifs, plus pertinents au regard des contraintes budgétaires, de la nouvelle dimension du territoire régional et des nouveaux enjeux. A ce jour, ni les évaluations de ces dispositifs, ni les choix stratégiques retenus ne sont connus. Pourtant ces choix sont très attendus par les acteurs des différents secteurs territoriaux, car ils impacteront fortement leur action locale et leur fonctionnement, ainsi que les mesures dont pourront bénéficier leurs bénéficiaires finaux ; notamment celles relatives aux aides éducatives, à la formation professionnelle et à l'emploi, à l'adaptation des nouvelles compétences régionales, à la maintenance informatique ou les transports scolaires.

Pour le CESER, l'évaluation des politiques publiques doit être réfléchie, donner lieu à la définition de critères et de procédures d'évaluation et être basée sur une analyse des besoins et des enjeux territoriaux. Le CESER Occitanie demande à être associé à l'ensemble du processus décisionnel pour la construction, le suivi et l'évaluation des politiques publiques régionales, conformément au rôle qui lui est dévolu par la loi.

- **le recours à l'emprunt**

La fusion budgétaire des deux ex-Régions s'est traduite par une situation financière saine permettant à la nouvelle Région Occitanie de recourir à l'emprunt sur les marchés financiers. Dans un contexte programmé de réduction de l'autofinancement, le CESER Occitanie approuve la volonté affirmée du Conseil Régional de maintenir un fort taux d'investissement par un recours accru à l'emprunt, tout en préservant une solvabilité soutenable, puisque la capacité de désendettement consolidé de la Région devrait passer de 3,7 années en 2016 à 6 années en 2019, chiffre qui reste en deçà des moyennes régionales et des indicateurs budgétaires d'alerte. Il considère que les projections financières pluriannuelles présentées donnent du sens et de la perspective au budget annuel et que l'introduction d'une hypothèse financière prospective permet de mieux appréhender la stratégie de pilotage adoptée par la Région.

Le CESER Occitanie suivra avec attention la stratégie financière et la politique d'investissement pluriannuelle qui seront mises en œuvre par la Région Occitanie au travers de son projet de budget primitif 2017.

Le CESER Occitanie demande également que l'Etat garantisse ses engagements financiers de façon pluriannuelle, afin de sécuriser la politique financière des Régions et la réalisation des investissements programmés.

- **Des points de vigilance à observer**

Prenant acte du transfert des compétences économiques des Départements vers les Régions décidé par la loi NOTRe, le CESER Occitanie considère que celui-ci doit être effectif et ne pas donner lieu à des contournements générateurs de charges financières supplémentaires indues pour le contribuable.

Dans le cadre de la réforme annoncée des ressources financières des Régions, le CESER Occitanie rappelle son attachement au dispositif de péréquation entre les Régions.

Dans le cadre de l'harmonisation des dispositifs d'aides financières pour les deux anciens territoires régionaux, le CESER Occitanie demande à la Région l'élaboration et l'adoption d'une stratégie d'intervention territoriale garantissant la transparence des critères d'attribution et l'équité territoriale de ces aides, tant en matière de soutien au fonctionnement que de soutien aux projets de développement. Un guide des aides existantes et de leurs modalités d'attribution à l'usage des acteurs socio-économiques et des collectivités serait nécessaire.

Chef de file du développement économique, la Région devra également rechercher un développement territorial cohérent et optimal par l'instauration d'une stratégie de développement coordonnée, complémentaire avec celles des Métropoles, de L'Etat, et des autres collectivités. Le CESER Occitanie considère que la Région sera dès lors fondée à adopter des approches territoriales différenciées à cet effet, sur la base d'une analyse fine et objective des besoins territoriaux.